



COMMUNE DE PETITE-ROSSELLE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

<i>Avant-propos</i>	page 3
<b><i>INTRODUCTION</i></b>	page 4
<b>A/ Les orientations budgétaires</b>	page 5
<b>B/ Les engagements pluriannuels envisagés</b>	page 10
<b>C/Structure et gestion de la dette</b>	page 11
<b><i>CONCLUSION</i></b>	page 13

### *Avant-propos*

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) doit permettre la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B – article L2312-1 du CGCT). Celui-ci est une étape essentielle du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants puisqu'est frappée d'illégalité toute délibération portant adoption du budget primitif sans la tenue d'un DOB dans les 2 mois précédents. La jurisprudence précise en outre que le budget primitif doit être voté lors d'une séance ultérieure et distincte de celle réservée au DOB (TA de Versailles – 16 mars 2001 – M. Lafon c/ commune de Lisses).

Le contenu du DOB est encadré ; celui-ci doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, ainsi que de la structure et la gestion de la dette.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il doit servir à améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante concernant les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement de la collectivité. Enfin, il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

C'est pourquoi le R.O.B doit se concevoir comme un outil pédagogique et de transparence de l'action politique locale. La méthode de présentation et de rédaction de celui-ci tente de traduire ce souci pédagogique.

## INTRODUCTION

Le ROB pour l'année 2021, dans le cadre d'une acceptation conjoncturelle de la crise, rapportait des prévisions de croissance possibles entre 5 et 7%, et ce dès la régulation sanitaire.

Les politiques sanitaires ont abouti, pour l'année de référence, à une période de relative accalmie sur le front de la santé, permettant ainsi une reprise économique se traduisant par de forts taux de croissance :

### Prévisions de croissance en zone euro (moyenne annuelle en %)

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>Zone Euro</i>	1.9	1.2	1.2	5	
<i>Allemagne</i>	1.5	0.6	0.9	2.6	
<i>France</i>	<b>1.7</b>	<b>1.3</b>	<b>1.3</b>	<b>+6</b>	<b>+4</b>

Cette relative accalmie n'est pas antinomique avec la pérennisation de l'épidémie ; La reprise des contaminations cet hiver le démontre.

C'est donc bien une année 2021 particulière puisque, malgré l'épidémie, celle-ci est le contexte d'une croissance économique forte (probablement durable puisque les prévisions font état pour 2022 d'une croissance à 4%) ayant pour corollaire une inflation à quasiment 2% et une répercussion sur les tarifs de l'énergie (ces derniers connaissant un bond supérieur à 12%).

Ce contexte de reprise économique s'accompagne en outre d'une tension sur les marchés des matières premières et donc, par incidence, sur les coûts de certaines prestations et certains produits, voire des difficultés d'approvisionnement.

Si l'on se réfère aux crises précédentes, cette période de croissance des prix pourrait perdurer jusqu'à dix-huit mois avant une quelconque stabilisation.

C'est donc un environnement économique et financier fortement haussier qui caractérise la fin d'année 2021 et très probablement toute l'année 2022.

Cela aura indubitablement un impact fort sur les budgets des collectivités (au même titre que ceux des ménages), d'autant plus sur les plus fragiles qui éprouvaient des difficultés à dégager de la CAF, et ce malgré les efforts de l'Etat concernant, entre autre la DGF qui reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

## **A/ Orientations budgétaires :**

### **a/ Un budget vert pour orienter les dépenses :**

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a pour dessein d'ancrer l'écologie dans notre société.

Afin d'atteindre l'objectif européen de baisse d'au moins 55% des GES d'ici à 2030, les collectivités territoriales, tout comme l'Etat, qui sont au cœur de la réussite de cette transition, se doivent de disposer d'une évaluation climat du budget.

Il s'agit d'une évaluation ligne par ligne du budget, se basant sur une liste d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables.

Lors de la mise en œuvre de cette évaluation, à défaut de critères définis, certaines lignes budgétaires sont marquées en jaune, *indéfini*. Tout le travail au cours de l'année sera de se positionner sur la définition de critères permettant l'application de la classification.

Les lignes objet de cette classification sont celles relatives aux dépenses, hors opération financières et d'ordre.

Par principe, certaines dépenses peuvent être considérées comme *neutres* (personnel, fêtes et cérémonies...)

Il est rappelé que l'analyse porte sur l'aspect Carbone des activités et lignes de dépenses communales.

Cet impact carbone est uniquement lié au réchauffement climatique et son évaluation est à dissocier de l'aspect développement durable.

*Ex : Si nous prenons l'exemple de la restauration scolaire (article 61\_\_\_), l'impact carbone sera jugé comme Favorable dans le cas de livraison en circuit court. Par contre, il sera jugé Défavorable en cas de produits Bio venant de pays lointains.*

<b>Nomenclature</b>	<b>Budget Primitif 2021</b>
Fonctionnement	5 484 064,32
Art. - 60611 Eau et assainissement	23 000,00
Art. - 60612 Énergie - électricité	168 500,00
Art. - 60613 Chauffage urbain	210 000,00
Art. - 60621 Combustibles	1 800,00
Art. - 60622 Carburants	42 500,00
Art. - 60631 Fournitures d'entretien	18 600,00
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	110 587,00
Art. - 60633 Fournitures de voirie	28 660,00
Art. - 60636 Vêtements de travail	34 506,00
Art. - 6064 Fournitures administratives	7 140,00
Art. - 6068 Autres matières et fournitures	67 016,00
Art. - 611 Contrats de prestations de services	118 288,00
Art. - 6132 Locations immobilières	10 500,00
Art. - 6135 Locations mobilières	4 200,00
Art. - 615221 Bâtiments publics	57 732,00
Art. - 615228 Autres bâtiments	
Art. - 615231 Voiries	23 695,00
Art. - 61524 Bois et forêts	11 224,00
Art. - 61551 Matériel roulant	23 481,00
Art. - 61558 Autres biens mobiliers	8 434,00
Art. - 6156 Maintenance	69 727,00
Art. - 6231 Annonces et insertions	1 000,00
Art. - 6237 Publications	8 600,00
Art. - 6238 Divers	22 840,00
Art. - 6247 Transports collectifs	36 720,00
Art. - 6251 Voyages et déplacements	2 000,00
Art. - 6256 Missions	6 000,00
Art. - 6261 Frais d'affranchissement	6 000,00
Art. - 6262 Frais de télécommunications	25 000,00
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	1 250,00
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	4 837,00
Art. - 6283 Frais de nettoyage des locaux	6 640,00
Art. - 62876 Au GFP de rattachement	111 790,00
Art. - 022 Dépenses imprévues	206 336,70
Art. - 6535 Formation	9 221,00
Art. - 657362 Ccas	65 554,00
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	295 077,00
Art. - 65888 Autres	7 161,00

<b>Nomenclature</b>	<b>Budget primitif 2021</b>
Investissement	1 939 935,81
Op. - 101 Eclairage public	16 088,00
Op. - 102 Mobilier et matériel pour les écoles communales	5 000,00
Op. - 104 Mobilier et matériel pour la Mairie	36 534,00
Op. - 105 Matériel services techniques	33 756,00
Op. - 108 Voirie	690 744,24
Op. - 109 Aménagements Cadre de Vie	1 500,00
Op. - 111 Bâtiments communaux et écoles	12 911,40
Op. - 117 Espace La Concorde	2 197,00
Op. - 119 Foyer municipal	23 000,00
Op. - 128 Acquisition d'une video-surveillance	13 008,00
Op. - 138 Espace jeunes	16 646,44
Op. - 142 Mise en valeur du patrimoine	3 648,00
Op. - 143 Réhabilitation du pont de Rosselmont	176 212,75
Op. - 157 Subventions d'investissement versées aux assoc Loc	6 400,00
Op. - 164 Accessibilité : voirie-bâtiments	157 126,00
Op. - 169 Centre technique municipal	89 457,76
Op. - 171 Site St Charles	33 397,00

INDEFINI  
FAVORABLE  
DEFAVORABLE

Les dépenses classées en « défavorable » sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des GES de manière significative. Si certaines de ces dépenses se justifient à court terme pour d'autres objectifs (ex : justice sociale), l'objectif de neutralité carbone va nécessiter de transformer progressivement ces dépenses pour faire diminuer leur impact climat.

L'implication de la collectivité devra tôt ou tard se traduire par l'application d'autres critères à celui de l'impact carbone.

En tout état de cause, l'évaluation climat du budget doit permettre aux décideurs locaux de mieux :

- Identifier et comprendre l'impact des dépenses communales sur le climat
- Evaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat
- Suivre l'évolution d'exercice en exercice.

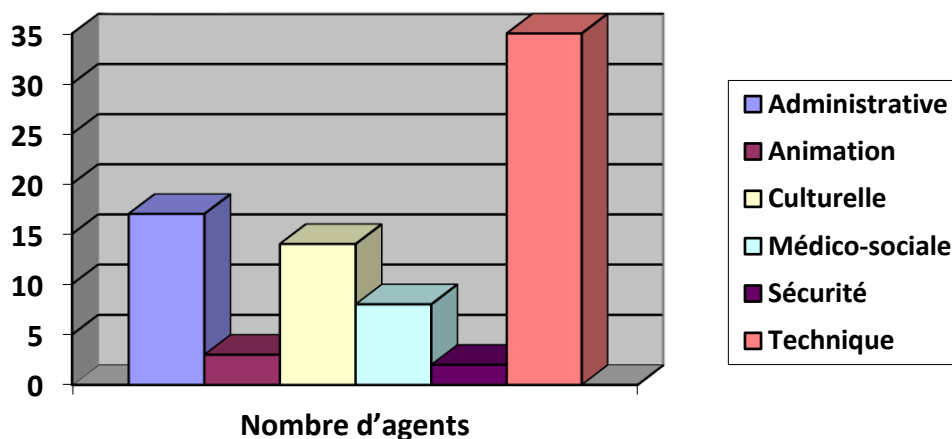
### **b/ Effectifs:**

Les lignes directrices de gestion, adoptées par le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2021, présentent un panorama précis de la situation des effectifs communaux

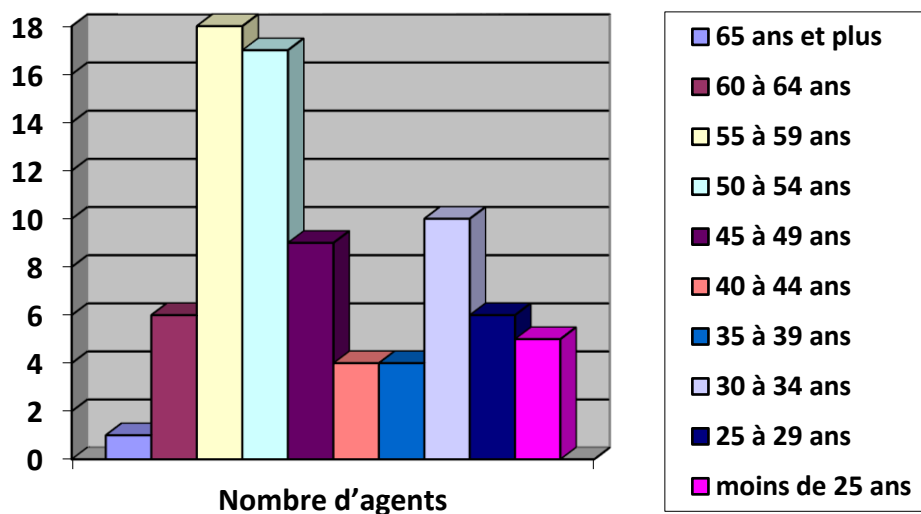
#### *Répartition des agents selon le statut*

Statut	Nombre d'agents
<b>Fonctionnaires</b>	53
<b>Contractuels droit public</b>	25
<b>Contractuels droit privé</b>	1

#### *Répartition des agents selon la filière*



*Répartition des agents selon la classe d'âge*



Ainsi, pour les 10 prochaines années, ce ne sont pas moins de 23 agents qui devront être remplacés (6 ATSEM, 1 PM, 5 à la Voirie, 7 agents d'entretien, 4 administratifs).

Le vieillissement des effectifs, la sur-sollicitation ainsi que « les conséquences de la vie » conduisent, pour 2021, à la situation suivante :

SERVICE	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE CUMULÉS
DIRECTION GENERALE	111
POLE SERVICES A LA POPULATION	503
CCAS	19
POLE TECHNIQUE/URBANISME	367
FINANCES / RH	9
POLICE MUNICIPALE	0
SERVICES TECHNIQUES / VOIRIE	969
A.T.S.E.M	95
AGENTS DE SERVICE	781
SERVICES EXTERIEURS	58
<b>TOTAL</b>	<b>2912</b>

MOTIF MALADIE	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
Maladie ordinaire	1816
Longue maladie (CNRACL) - Grave maladie (IRCANTEC)	720
Maladie de longue durée professionnelle/exceptionnelle	376
<b>TOTAL</b>	<b>2912</b>

Si nous considérons le salaire moyen chargé, à savoir 2 200 €, ce sont donc près de 213 500 € qui peuvent être considérés comme « perdus ».



Le renouvellement des générations et le bien être au travail sont donc des données à appréhender dès aujourd'hui.

Les dispositifs mis en place par l'Etat (dont les emplois PEC) peuvent apparaître comme une partie de la solution pour des postes techniques/Voirie. Ainsi en est-il de même pour l'apprentissage dont la prise en charge totale des coûts sera du fait du CNFPT, il est vrai bénéficiant de recettes supplémentaires, puisque les collectivités territoriales verseront 0.1% de leur masse salariale au CNFPT. Pour Petite-Rosselle, cela représenterait environ 1 900 €/an.

En outre, plusieurs professeurs de musique seront concernés, à cette même échéance, par l'âge légal de départ à la retraite. Leur remplacement dépendra de l'évolution statutaire de l'école de musique.

### c/Dépenses de personnel :

Année	Dépenses de Fonctionnement (DF)	Frais de Personnel (FP)	Part FP/DF en %
2017	4 354 855.10 €	<b>2 504 657.96 €</b>	<b>57.5 %</b>
2018	4 332 884.38 €	<b>2 484 147.16 €</b>	<b>57.3 %</b>
2019	4 455 797.24 €	<b>2 532 234.38 €</b>	<b>56.8 %</b>
2020	4 356 898.47 €	<b>2 470 065.81 €</b>	<b>56.7 %</b>
2021	4 670 292.45 €	<b>2 534 075.61 €</b>	<b>54.3 %</b>
<b>Projection 2022</b>		<b>2 700 000.00 €</b>	

Pour point de comparaison, concernant les communes de 5 000 à 10 000 habitants, la part des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement est de 54%.

Si l'augmentation mécanique des rémunérations est certaine, elle est toutefois compensée par les départs en retraite (23 d'ici à 10 ans).

Les contraintes liées au vieillissement vont, pour les 5 à 10 ans à venir, se multiplier (arrêts maladie, prescriptions médicales, ...)

Cette situation aura de lourdes conséquences sur l'épuisement physique et psychologique des agents ; une réflexion est donc à mener sur les leviers à activer afin de tempérer la portée des conséquences susmentionnées (externalisation, politique de renouvellement des générations, apprentissage, etc)

Il ne peut être envisagé un statu quo qui serait préservé par l'appel régulier, bien que confortable, à certains partenaires au premier rang desquels l'ASBH.

Nécessairement, cette réflexion devra avoir pour corollaire une action volontariste à la fois sur la maîtrise de certaines dépenses – devant tendre vers une réduction – et une augmentation des recettes de fonctionnement.

#### d/ Les recettes :

La loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 érigeait en principe constitutionnel l'autonomie financière des collectivités territoriales (article 72-2). Ainsi, était-il prévu que, désormais, les recettes fiscales et les autres ressources propres devaient constituer « une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources » (alinéa 3).

La volonté affichée était donc de limiter la part des dotations de l'Etat et donc sa tutelle sur les collectivités territoriales.

Or, pour 2021, lesdites recettes fiscales et autres ressources propres ne représentent que 45% de l'ensemble des ressources de la collectivité, tandis que les dotations représentent près de 40% du budget, le delta étant composé du résultat d'exploitation reporté (pour un peu plus de 11%), les atténuations de charges (pour moins de 0.3%) et les produits exceptionnels (pour près de 3.7%).

La collectivité souffre donc d'une double dépendance : structurelle, vis-à-vis des dotations de l'Etat, ainsi que de sa capacité à dégager un excédent, cette dernière se révélant donc conjoncturelle.

Cette dépendance aux dotations de l'Etat pourrait avoir d'autant plus d'incidence sur le budget communal qu'il est à craindre un « retour de manivelle » du fait de la politique gouvernementale du « quoi qu'il en coûte ». En effet, sans porter aucun jugement sur pertinence de cette politique, celle-ci a eu pour conséquence d'accentuer l'endettement de l'Etat. C'est pourquoi, afin de réduire celui-ci, les collectivités pourraient être appelées à participer à la diminution de celui-ci via la diminution des dotations (11 milliards en 2014)<sup>1</sup>.

#### B/ Les engagements pluriannuels envisagés :

Programme	échéances	Coûts (HT)
<b>Voirie :</b>		
- Réfection de la bande de roulement	Récurrent	100 000 €
- Restructuration (rues de la Vallée, Saint-Joseph)	2022 (Vallée) 2023-2024 (St Joseph)	720 000 € 650 000€
<b>Renouvellement des véhicules du service Voirie</b>	2022 2023 2024 2025	76 500 € 75 000 € 75 000 € 225 000€
<b>Ad'Ap</b>	2022 2023 2024 (fin du calendrier)	101 000 € 184 000 € 150 000 €
<b>CTM</b>	2022 2023	715 000 € 1 000 000 €

<sup>1</sup> Les collectivités ne représentent que 8% de l'endettement de l'Etat (considéré dans son extension)

<b>PFERDESTALL – site Saint-Charles</b>	2022	41 500€ (études dépollution) 141 500€ (démolition) +dépollution en fonction du plan de gestion
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
<b>Eclairage public</b>	2022 (Début du programme LED)	29 000 €
	2023	25 000 €
	2024	25 000 €
	2025	25 000 €

### C/Structure et gestion de la dette :

La collectivité de Petite-Rosselle a 13 emprunts en cours, souscrits entre 2004 et 2019, pour un montant total de 4 763 730 €. Au 31 décembre 2021, les annuités restantes représentent un montant de 2 045 826.18 €.

Trois emprunts sont à taux variables bornés (+/- 1%). Leurs échéances sont 2024, 2034 et 2035. Montant initial cumulé de ces emprunts : 1 699 730 €

Année	Annuités
<b>2021</b>	350 564,44
<b>2022</b>	297 685.95
<b>2023</b>	292 732.12
<b>2024</b>	262 872.02
<b>2025</b>	224 761.96
<b>2026</b>	174 197.86

Fin 2021 (novembre et décembre), deux emprunts, contractés en 2007 pour un montant global de 562 522.76 € (à des taux de 3.97% et 4.15%) ont pris fin. C'est donc une annuité de près de 46 000 € qui s'est achevée.

Une étude sur la possibilité de rachat d'emprunts et de contractualisation sur la base de nouveaux taux plus bas a été réalisée en 2021. Malheureusement, les circonstances du rachat (taux des emprunts initiaux, date d'échéances, coût du rachat) ne permettaient pas une nouvelle contractualisation et donc une économie pour la collectivité.

A l'horizon 2026, 4 emprunts vont s'éteindre :

N° EMRUNT	LIBELLE	DATE DE FIN	ANNUITES				
			2022	2023	2024	2025	2026
E1	Construction aire de jeux et de loisirs couverte	30/04/2024	53 187,50 €	51 687,50 €	25 281,25 €		
E19	Construction aire de jeux et de loisirs couverte	31/07/2025	42 056,26 €	40 706,26 €	39 356,26 €	28 631,26 €	
E20	Divers travaux	25/05/2026	17 468,81 €	16 870,32 €	16 271,81 €	15 673,32 €	7 612,22 €
E44	Acquisition d'une balayeuse	31/03/2026	16 488,80 €	16 488,80 €	16 488,80 €	16 488,80 €	4 122,40 €

Ainsi, à endettement quasi-constant de la collectivité, les capacités d'emprunts pouvant être simulées sont :

Année	Durée du prêt	Annuités	Taux d'intérêt	Montant du prêt
<b>2022</b>	25 ans	46 000 €	1%	1 013 065.16 €
<b>2025</b>	25 ans	60 000 €	1%	1 321 389.34 €
<b>2026</b>	25 ans	45 000 €	1%	991 042.01 €

## Dette et C.A.F

Pour rappel, la capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont celle-ci pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de cette dernière à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par la collectivité et peut s'analyser comme une ressource durable. Au-delà de la détermination du résultat (qui correspond à la différence entre les produits et les charges, y compris les charges non décaissables comme les dotations aux amortissements, et les produits non encaissables comme les reprises sur amortissements), la C.A.F représente le résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par la collectivité.

CAF brute et CAF nette (épargne brute et épargne nette)					
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>4 354 855,00 €</b>	<b>4 332 884,00 €</b>	<b>4 455 797,24 €</b>	<b>4 356 898,47 €</b>	<b>4 670 292,45 €</b>
dépenses d'ordre	-238 708,00 €	-237 892,00 €	-278 395,59 €	-337 570,67 €	-525 147,52 €
dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 116 147,00 €</b>	<b>4 094 992,00 €</b>	<b>4 177 401,65 €</b>	<b>4 019 327,80 €</b>	<b>4 145 144,93 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>5 146 017,00 €</b>	<b>4 775 339,00 €</b>	<b>4 848 874,33 €</b>	<b>4 829 961,94 €</b>	<b>5 128 501,27 €</b>
recettes d'ordre	-337 375,00 €	-24 829,00 €	-25 061,33 €	-25 637,40 €	-27 211,95 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 808 642,00 €</b>	<b>4 750 510,00 €</b>	<b>4 823 813,00 €</b>	<b>4 804 324,54 €</b>	<b>5 101 289,32 €</b>
<b>CAF BRUTE</b>	<b>692 495,00 €</b>	<b>655 518,00 €</b>	<b>646 411,35 €</b>	<b>784 996,74 €</b>	<b>956 144,39 €</b>
<b>REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE</b>	<b>271 991,00 €</b>	<b>263 542,00 €</b>	<b>274 590,57 €</b>	<b>303 626,90 €</b>	<b>306 508,37 €</b>
<b>CAF NETTE</b>	<b>420 504,00 €</b>	<b>391 976,00 €</b>	<b>371 820,78 €</b>	<b>481 369,84 €</b>	<b>649 636,02 €</b>

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	6537	6491	6453	6432	6420	6296
Variation n/n-1		-0.7	-0.6	-0.3	-0.2	-0.98
CAF brute (K €)	1 022	656	646	785	951	
CAF/hab.	156	101	100	122	148	

## Conclusion :

La collectivité doit faire face à 4 enjeux principaux :

- Assurer le renouvellement du personnel communal afin de perpétuer le service public
- Assurer la préservation des équipements publics existants et proposer des projets structurants
- Diminuer sa dépendance aux dotations de l'Etat tout en assurant et développant sa capacité d'autofinancement
- Orienter les dépenses afin d'être en adéquation avec les objectifs « carbone »

Ces enjeux supposent, ou induisent, une (r)évolution culturelle et un accompagnement au changement, tant interne qu'externe...le terme de collectivité devant ainsi retrouver tout son sens et son essence.